



RESPONSABLE D'ACTIVITÉS EN ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE, SPÉCIALITÉ GÉNIE CIVIL (RAENGC)

Présentation :

Cette formation en alternance d'une année, de niveau II, s'adresse aux cadres ou futurs cadres de chantier ou de projet. Tout au long de la formation, les alternants apprennent à prévoir, organiser et gérer les activités de chantier de BTP, génie civil au sein d'installations nucléaires en maîtrisant les risques et les délais. Le « Responsable d'Activités en Environnement Nucléaire » est l'interlocuteur du client ou des entreprises prestataires à qui il rend compte de l'évolution du chantier. Il est le garant de la qualité, de la sûreté et du respect des normes environnementales dans le cadre des opérations engagées sous sa responsabilité. Il possède également une vision des aspects budgétaires. La formation conduit aux métiers de préparateur, chargé d'affaires, conducteur de travaux. Entreprises concernées : entreprises de BTP, génie civil ayant une activité sur site nucléaire ou travaillant en assistance technique.

Objectifs :

- Prévoir, organiser et gérer les activités de chantier (génie civil, BTP...) au sein d'installations nucléaires en maîtrisant les risques et délais.
- Le Responsable d'Activités (responsable d'intervention, chargé d'affaires, chef de chantier, conducteur de travaux...) est l'interlocuteur du client ou des entreprises prestataires à qui il rend compte de l'évolution du chantier.

Organisation du cursus :

- **12 mois en alternance** (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)
- **3/4** du temps en entreprise
- **452h** de formation à l'IRUP
- **Début des cours en septembre ou novembre**

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau III (bac+2) lié au génie civil, bâtiment ou travaux publics avec une expérience ou une formation dans le domaine du nucléaire.
- OU
- Être titulaire d'un diplôme de niveau III (bac+2) lié au génie civil, bâtiment ou travaux publics. Dans ce cadre, une formation préalable aux métiers du nucléaire sera proposée (2 mois)

Une formation préalable aux métiers du nucléaire (y compris habilitations) sera proposée si nécessaire.

- Dans le cadre de la Formation Continue (salariés en activité) : justifier d'une expérience significative sur sites nucléaires et/ou en génie civil.
- Avoir un casier judiciaire vierge et obtenir un accord de la Préfecture pour entrer sur site nucléaire suite à une enquête du Ministère de l'Intérieur.
- Une visite médicale du travail spécifique sera réalisée.
- **La sélection des candidats sera effectuée sur dossier, tests et entretien.**
- **Inscriptions exclusivement en ligne : inscription.irup.com**

Contenu de la formation :

La formation consiste en une approche globale du management d'intervention ou de chantier.

Formation académique :

- **Formation habilitante** : HN3
- **Conduite de projets** (gestion de projets et d'affaires, planification, gestion des contrats)
- **Management** (communication, management et techniques commerciales, gestion de la sous-traitance, négociation, anglais).
- **Milieu nucléaire** (arrêts de tranche, management des risques, organisation de la sûreté, gestion des déchets).
- **Professionnalisation**
- **Nouveauté ! Semaine internationale à l'Université de Birmingham.**

Formation professionnelle :

Mise en situation de management d'intervention ou de chantier.

Pour les candidats n'ayant aucune connaissance de l'environnement nucléaire :

Formation préalable (PPMN) :

- **Formation habilitante** :
SCN 1 : Savoir Commun du Nucléaire
CSQ : Complément Sûreté Qualité
RP 1 : Radioprotection 1
- **Environnement nucléaire**
Fonctionnement REP, cycle du combustible, sûreté, sécurité, qualité, radioprotection, gestion de chantier...
- **Génie Civil Nucléaire**
Béton et protection passive incendie, revêtement, étanchéité, résistance des matériaux

Les + de la filière :

- **Le Pôle Nucléaire** : une filière complète, ouverte à la poursuite d'études, du bac au diplôme d'ingénieur.
- **2 chantier-école** permettant de réaliser des travaux pratiques.
- **La certification CEFRI-F et ISO 9001.**
- **L'agrément EDF-CIN** (formation Commune des Intervenants du Nucléaire).
- **Des partenariats** avec des acteurs du monde nucléaire : ENEN, I2EN, WIN, SFEN, COPSAR, IFARE, Nuclear Valley.
- **La mise en relation** candidats-entreprises.
- **96% d'insertion** dans les 6 mois suivant la formation.
- **Référence incontournable** de la formation nucléaire française : + de 1200 personnes formées ou en cours de formation au sein du département nucléaire.
- **Un atelier de 1 200 m²**, en partie dédié au nucléaire sur le site du Campus Industriel.
- Une équipe pédagogique constituée de donneurs d'ordres capables de retranscrire la politique industrielle des principaux acteurs du nucléaire.



Campus Industriel :

2 rue Copernic
42100 Saint-Étienne



Validation :

Certification Professionnelle de niveau II (licence, Master 1), enregistrée au RNCP sous l'intitulé « Responsable d'Activités en Environnement Nucléaire ». Cette certification professionnelle est accompagnée d'une mention IRUP d'application au Génie Civil.

Les + de l'IRUP :

- **6 univers de formations** pour répondre à tous les besoins et à toutes les envies.
- **2 sites** (Site Fraissinette et Campus Industriel : + de 10 000 m² dédiés à la formation dont 1 200 m² d'ateliers).
- **Plus de 20 ans de savoir-faire** dans le développement et la conduite de formations en alternance.
- **Un service « recrutement »** dédié à l'accompagnement et à la recherche d'entreprises d'accueil.
- Des formations en alternance **conçues et reconnues par les professionnels.**
- Des promotions **à taille humaine** permettant un réel partage d'expériences.
- **Un suivi personnalisé assuré par un double tutorat** (tuteur IRUP issu du monde professionnel + tuteur entreprise).
- Une équipe pédagogique composée **d'enseignants et de professionnels.**
- Des équipements **à la pointe de la technologie** (vidéoprojecteurs, wi-fi, cyber classes...).

Modalités financières :

- **Frais de traitement de dossier** : 40 € à la charge de l'apprenant (25 € pour les boursiers sur justificatif).
- **Pas de frais de scolarité** : ni dans le cadre du contrat d'apprentissage, ni dans celui du contrat de professionnalisation. Dans le cadre du contrat de professionnalisation : coût de formation à la charge de l'entreprise. Rémunération de l'apprenant selon les règles en vigueur.
- **Pour les salariés dans le cadre de la Formation Continue** : nous consulter.

CONTACT

Aude PATOUILARD
04.77.46.51.13
apatouillard@irup.com

